

COMPTE-RENDU DE LA REUNION COMMISSION ENVIRONNEMENT

du 4 decembre 2024

Présents :

Absent excusé :

Après l'accueil par la présidente, la commission débute à 19h05 et suit l'ordre du jour.

1) Dépôts sauvage :

Une proposition de délibération pour les maire a été réalisée en vue de verbaliser les contravenant. Ce projet de délibération va être envoyé au Contrôle de Légalité pour avis avant d'être proposée aux maires lors d'un conseil communautaire.

Il a été souligné que les dépôts sauvages sont actuellement en augmentation.

Un rappel concernant la procédure des déclarations des dépôts sauvage est en annexe. Il faut impérativement utiliser l'illiwap ou la déclaration papier.

2) Fête de l'Intercommunalité :

Les Lieux et la date (deuxième quinzaine de juin ?) sont toujours en cours de validation. Il y sera proposé des animations liées à la nature, au sport et à la culture...

3) Sensibilisation des scolaires à l'environnement et au tri :

Un dossier très intéressant a été réalisé sur la communauté d'agglo de Marseille-Aix. Il s'adresse aux scolaires par cycle (du CP au lycée) et pourrait être repris en lien avec le rectorat car cette sensibilisation est, en particulier, dans le programme des collèges. Les fiches permettent d'avoir un cahier que les scolaires (du CP à la 6° pour nous) remplissent et peuvent avoir chez eux.

4) Divers :

Nettoyage de printemps :

Le week end du 23 au 24 mars fera l'objet d'un nettoyage de printemps dont les modalités seront précisées ultérieurement. Une demande sera adressée aux communes pour qu'elles puissent faire part de leurs besoins (gants {adultes et enfants}, pinces, chasubles....)

Possibilité pour les communes d'intégrer un flyer personnalisé dans leur journal communal mais il faut impérativement fournir la date retenue, l'horaire et le lieu de RDV à la CCVVS.

Une animation sur l'environnement pour les scolaires peut être réalisée avec le PNR.

SMIRTOM :

Il va y avoir un changement du règlement intérieur du SMIRTOM pour éviter que des professionnels puissent vider leur « détritux » avec la carte d'un particulier. (badge de couleur différents (vert pour les particuliers, bleu pour XXX et rouge pour les professionnels)

La CCVVS doit faire la liste des sites où les professionnels peuvent déposer les déchets verts, gravats.... Et elle sera communiquée aux professionnels.



Biodéchets en zone urbaine : Une primodotation expérimentale va être réalisée à Magny avec la mise en place de conteneurs et seaux biodéchets au cours du deuxième trimestre 2025.

Prochaine réunion le 22 janvier à la CCVS à 19h00

Clôture de la réunion à 21h00

Frédérique Cambourieux